FLASH INFO

VERSEMENT DES COTISATIONS CDG 58

CHANGEMENT AU 01/07/2025

Le pôle médecine étant devenu un établissement autonome,
LA COTISATION MEDECINE DOIT ETRE VERSEE DIRECTEMENT AU GIP SST
Concernant les modalités de son versement, veuillez-vous rapprocher des services du GIP SST (anciennement Pôle médecine)

Continuez à utiliser le RIB ci-dessous pour le versement des cotisations du Centre De Gestion 58 :

	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé
RIB	10071	58000	00002002600	43

IBAN	FR76	1007	1580	0000	0020	0260	043

BIC	TRPUFRP1

Il est impératif que le libellé de chacun de vos versements précise l'identité de votre collectivité (codifié 58XXXX) et que l'objet soit clairement identifié (Ex : COTISATION MOIS ANNEE)

Les cotisations du CDG sont toujours à déclarer CHAQUE MOIS via AGIRHE
Procédure complète sur le site CDG 58 (lien ci-dessous)

https://www.cdg58.com/cotisations/

En cas de difficulté, contactez-nous !

caroline.duval-hannequin@cdg58.fr **ou** laurence.porcheret@cdg58.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

03.86.71.66.10

contact@cdg58.fr

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement. Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus. Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.